et économiques sont continuellement présentes. C'est l'objectif de ce document de ne pas faire oublier cette relation.

D'autre part, on s'est rendu compte que lorsqu'on parlait de développement régional et d'éducation, les collèges étaient obligés de se préciser une vocation et en même temps de préciser dans quel cadre ils exerçaient cette vocation de développement régional. C'est pour cela qu'on a travaillé autour de certains concepts, comme le développement, le développement socio-économique et le développement régional. Nous nous sommes rendus compte à un moment que lorsqu'on parle de développement régional, il fallait faire attention de ne pas signifier seulement un développement économique. Cela pose un problème si l'on pense faire du développement économique sans faire aussi du développement social. Ces deux objectifs sont toujours très liés.

On a aussi vu et compris que dans toute la question du développement régional, il y avait de plus en plus une tendance, confirmée par la nouvelle politique du gouvernement québécois en matière de développement régional: le développement autocentré, ou endogène. De plus en plus, avec le phénomène de la régionalisation, ce sont les régions qui vont être responsables de leur propre développement, non seulement au plan de l'application des politiques, mais également au plan de leur financement. C'est pour cela qu'il y a là des éléments de développement régional, mais sur une base de développement endogène. Il est intéressant de voir ce que ce concept — fondé sur un certain nombre de critères — signifie. C'est pourquoi d'autres concepts sont également présentés: région, régionalisation, régionalisme, décentralisation, planification.

Les conditions d'une intervention régionale

Ce qui va nous intéresser davantage c'est la relation plus directe entre les collèges et le développement régional. À la lumière de l'étude d'un nombre assez important de documents qui avaient été conçus par des collèges d'ailleurs, on s'est rendu compte que les conditions pour intervenir dans le développement régional étaient les suivantes:

- l'intégration au milieu. On n'a jamais eu d'exemple de collège qui avait réussi une contribution efficace au développement de sa région sans avoir d'assises, de racines dans sa région.
- les collèges qui peuvent le mieux contribuer étaient ceux qui se dotaient de structures et de services adéquats pour une intervention dans le milieu. On ne peut se contenter des structures et des services qui sont axés sur la clientèle de l'enseignement régulier. Il faut développer d'autres structures, d'autres services si l'on veut vraiment intervenir dans le milieu. La question des ressources humaines et matérielles peut être un débat très long: les collèges sont-ils en mesure de donner des ressources pour contribuer au développement de leur région? Ce qui est sûr c'est que les cégeps recèlent toujours un potentiel qui, à certaines conditions, peut être mis à contribution;
- l'information. Beaucoup de gens croient que les collèges sont un fait acquis dans la région, que tout le monde les connaît bien. On s'est rendu compte que lorsque les collèges faisaient des études dans leur région, une des premières choses qu'ils se faisaient dire c'est: «on ne sait pas ce que vous pouvez faire pour nous». Il faut se doter de structures d'information pour rejoindre la population, pour expliquer ce que les cégeps peuvent faire dans le milieu;
- on parle beaucoup de la présence du collège dans le milieu mais l'inverse — la présence du milieu dans le collège— doit également exister pour que la relation soit dynamique. Il n'est pas seulement question de la présence des milieux socio-économiques au conseil d'administration mais d'une présence à d'autres niveaux qui fait qu'on entretient les liens.

Les interventions

Le document numéro quatre fait état des interventions des collèges dans le développement régional. Nous avons essayé de voir comment les collèges interviennent dans la région. Nous avons recensé un certain nombre d'activités.

La première, c'est l'enregistrement régulier. Grâce à la scolarisation massive au Québec, des milliers de jeunes ont reçu une formation qui leur a permis de contribuer d'une façon ou d'une autre au développement de leur région. Parmi les autres modes d'intervention, il y a bien sûr l'éducation des adultes, la mise sur pied de centres spécialisés dan le contexte des changements technologiques pour tenter de sortir les P.M.E. des difficultés liées à la crise du début des années quatre-vingts. Là où ils existent, les centres spécialisés sont toujours connectés à des besoins spécifiques des régions.

Il faut aussi souligner les activités sociales et culturelles et les activités d'éducation populaire. Des programmes d'alphabétisation, par exemple, ont un impact sur la région. Enfin, on a mis l'accent sur les dimensions où les collèges devraient être présents et très forts sur le plan économique. Il faudra, au cours des prochaines années, insister beaucoup sur le développement des ressources humaines et faire en sorte que la formation collégiale tienne compte des nouvelles connaissances.

Il y a d'autres aspects à privilégier pour contribuer au développement économique du milieu: la recherche et développement, l'aide technique, le soutien à la création d'entreprises; l'analyse des réalités économiques. La concertation aussi: une étude a examiné les relations de partenariat dans la région 04 entre les ressources éducatives, les organismes gouvernementaux, les différents acteurs du milieu... On ne se douterait pas du nombre de ressources et de partenaires qui existent dans une région.

Communication de
Alain DUMAS
Chargé de projets
Comité conjoint Collèges-Direction générale
de l'enseignement collégial
Germain GODBOUT
Directeur général
Cégep André-Laurendeau
Jean-Robert VAILLANCOURT
Adjoint au directeur des Services pédagogiques
Cégep de l'Outaouais

LES CÉGEPS ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Nous allons brièvement vous parler dans un premier temps du comité conjoint Collèges-Direction générale de l'enseignement collégial. Ce comité a pris sa source en 1986 au cours d'un colloque sur la contribution des collèges au développement économique régional. Ce colloque avait réuni des gens du milieu scolaire, mais également des ministères et des partenaires socio-économiques. Il avait suscité énormément d'intérêt de sorte que nous avons continué d'oeuvrer dans le développement régional et que nous avons mis sur pied un comité réunissant des représentants des collèges et de la Direction générale de l'enseignement collégial.

Le mandat général de ce comité est de favoriser et de promouvoir la contribution des cégeps au développement économique régional. Dans le cadre de ce mandat, nous voulons outiller les collèges et les régions pour que l'arrimage entre les deux soit plus efficaces et qu'il y ait plus de contacts entre les collèges et les régions.

Nous nous sommes aperçus que, dans les faits, il y a beaucoup de choses qui se font dans les collèges sur le plan du développement économique des régions. Il ne s'agissait pas pour nous de faire oeuvre de sensibilisation, mais davantage de susciter, de favoriser ou de soutenir des activités visant à l'engagement des collèges dans le développement de leur région.

Cette année, nous avons réalisé deux types d'actions. Il s'agissait d'abord de susciter la tenue de colloques régionaux dans les sous-régions du Québec, d'asseoir ensemble les collèges et les partenaires socio-économiques pour qu'il en découle des actions concrètes d'engagement des collèges dans la région. Il s'agissait également de réaliser un certain nombre de documents sur la question des collèges et du développement économique régional.

Un premier document — Rétrospective et regard sur l'avenir — dresse l'état de la situation du développement régional et de l'engagement des collèges dans ce domaine. Il s'agit d'un document d'analyse et de synthèse du passé, un bilan, mais également d'un document de prospective qui débouche sur l'avenir.

Une deuxième publication dresse le portrait des partenaires associés au développement d'une région. Nous avons choisi à titre d'exemple la région 04: la Mauricie, les Bois-francs et Drummondville. Nous y avons dressé le portrait des partenaires, leur mission, leur rôle, leurs objectifs, leur territoire, leurs membres, leurs principaux champs d'intervention.

Un troisième document à venir, *Enjeux et défis*, est une réflexion sur le développement régional et l'engagement des collèges. On y étudie comment le collège peut s'engager dans une région et quelle est l'importance du collège dans une région donnée. En fait, on pose la question suivante: une région peut-elle se permettre de se priver des ressources d'un cégep? On va tenter le plus possible d'adopter le point de vue du développement de la région et de voir comment le cégep peut s'intégrer à ce développement.

Exposé d'Alain Dumas

Le premier document dans la pochette que nous vous distribuons trace l'évolution du développement régional au Canada et au Québec. Il tente de situer l'évolution de l'éducation dans les cégeps par rapport à l'évolution du dossier du développement régional. Le deuxième présente quelques définitions liées au développement régional. Vous trouvez essentiellement une définition de concepts tels que le développement, le développement socio-économique, le développement régional, la région, la décentralisation, la planification, l'aménagement du territoire.

Le troisième document expose certaines conditions pour intervenir dans le développement régional. On tente d'identifier les principales exigences requises par les collèges pour contribuer de façon plus active au développement régional. La première condition est celle de l'intégration des collèges au milieu: il apparaît essentiel que les collèges connaissent leur milieu pour pouvoir intervenir de façon plus précise ou plus pertinente. Une deuxième condition est celle des structures et des services: quand on parle d'adapter les structures et les services des collèges aux besoins du milieu, ces structures doivent d'abord être flexibles et polyvalentes. Une troisième condition est celle des ressources humaines et matérielles: le collège dispose d'importantes ressources matérielles et humaines qui constituent un atout pour une région.

Une autre condition est celle de l'information. Il va de soi que l'information qui entre ou qui sort des collèges est primordiale à un engagement des collèges dans le développement du milieu. Et l'on pose comme dernière condition la présence du milieu au sein du collège: il importe également que le milieu soit présent au sein du collège pour mieux le connaître.

Le quatrième document situe les principaux types d'intervention que peuvent faire les collèges pour le développement régional. Le premier est simple: c'est l'enseignement régulier qui, depuis 20 ans, a permis la scolarisation de milliers de jeunes pour répondre aux besoins plus spécifiques de chacune des régions du Québec. Un deuxième type d'intervention est l'éducation des adultes qui tente de plus en plus de s'insérer dans des problématiques régionales. Troisième type d'intervention: les centres spécialisés, qui ont comme mission principale la recherche appliquée et l'aide technique aux entreprises, comme le Centre de recherche sur l'industrie du meuble et du bois ouvré (C.R.I.M.B.O.) dans la région des Bois-Francs.

Un autre type d'intervention réside dans les activités sociales et culturelles que les collèges génèrent et qui en font dans certains cas des foyers culturels importants dans chacune des régions du Québec. Il y a enfin l'éducation populaire qui, malgré certains handicaps, favorise la formation de certaines catégories de personnes dans les régions et contribue du même coup à améliorer les conditions de développement.

Veut-on cibler davantage les interventions? Répondre à des besoins spécifiques? Les collèges devraient s'occuper particulièrement de développer les ressources humaines. Les changements technologiques ont incité les collèges à s'y adapter et à favoriser leur introduction dans les entreprises. Les collèges devraient axer leurs interventions sur la recherche et l'information. Il faut d'abord cerner les problématiques régionales. Un collège doit donc se recibler à partir de recherches ou aller chercher des informations sur la problématique de sa région, sur ses partenaires, par le biais de la concertation.

L'aide technique, le soutien à la création d'entreprises représentent également des interventions où les collèges ont marqué de plus en plus de points, soit en s'associant à des motels ou des incubateurs industriels, soit en offrant, par le biais d'un service spécifique, de l'aide technique aux entreprises. Ce sont là des exemples d'intervention qui permettent au collège de devenir plus actif dans le développement de sa région.

À la toute fin, un schéma tente de recréer l'environnement des ressources et des partenaires dans la région 04. Il permet de saisir d'un seul coup d'oeil l'éventail des partenaires présents dans la région. Des flèches indiquent les relations qui existent entre ces différents partenaires.

Ces relations ont pour objectif ultime de contribuer au développement socio-économique de la région.

H • La coopération internationale

PROBLÉMATIQUE

La coopération internationale fut dans un premier temps une série d'échanges bilatéraux d'étudiants, de professeurs, de cadres. Bien que cette forme de coopération se poursuive actuellement, elle a évolué vers l'offre de services à des pays en voie de développement. Bref, la coopération internationale est devenue pour les collèges un nouveau créneau d'interventions sous forme de transfert d'expertise.

Pourquoi les cégeps se sont-ils engagés dans cette voie-là? Qu'est-ce qu'ils en retirent et à quel prix? Est-ce un axe de développement porteur d'avenir?

Communication de
Gérard DUCHARME
Directeur des Services de
l'éducation aux adultes et de la
coopération internationale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

LES CÉGEPS ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

J'ai choisi de vous entretenir aujourd'hui de l'expérience que j'ai vécue au cégep Saint-Jean-sur-Richelieu depuis décembre 1986, soit depuis environ un an et demi. C'est une expérience modeste, certes, mais je crois qu'on peut la qualifier de positive et de prometteuse, et si elle pouvait inspirer un ou des responsables d'autres cégeps du Québec à investir un peu d'énergie dans le développement des activités de coopération internationale, je pense que cette présentation aura été profitable.

Les premières questions auxquelles il faut répondre, je crois, quand on parle de coopération internationale dans un cégep sont: Pourquoi s'intéresser à ce champ d'activité? Est-ce que cela correspond à la mission d'un cégep, et qu'est-ce qu'un cégep peut y gagner?

Bien que la décision du cégep Saint-Jean-sur-Richelieu de créer une Direction de l'éducation des adultes et de la coopération internationale qui soit autonome de la Direction des Services pédagogiques précède mon arrivée au cégep, je crois que les raisons que je peux vous exprimer sont probablement les mêmes que celles qui ont inspiré la décision du directeur général et du conseil d'administration à l'époque.

D'abord il faut mentionner que les champs d'action des cégeps, surtout en enseignement technique et également en enseignement général, correspondent aux besoins d'expertise et d'assistance de la majorité des pays en voie de développement.

Traditionnellement au Québec, les interventions en coopération internationale dans le domaine de l'éducation ont été prises en charge par l'entreprise privée ou encore par des orga-

nisations de l'État — ou publiques — qui ont dû recourir aux ressources des réseaux universitaire — collégial et secondaire pour satisfaire aux besoins en ressources humaines.

À la source de l'absence des cégeps dans la maîtrise d'oeuvre des projets, il y avait probablement la méconnaissance de tout le domaine du développement et de la recherche de projet, des agences bilatérales et multilatérales de financement de projet, et du savoir-faire dans la gestion de projets internationaux.

Mais de plus en plus, dans les années quatre-vingt, les cégeps ont été appelés à fournir de leurs ressources éducatives à d'autres organisations, et les échos obtenus ont plus souvent qu'autrement démontré que celles-ci étaient capables de s'adapter et de performer à l'intérieur de projets tiers-mondistes aussi complexes que difficiles. Les questions devaient donc tôt ou tard se poser aux directeurs généraux: Doit-on continuer à fournir ponctuellement nos ressources et notre expertise à d'autres organismes ou faut-il penser à prendre en main nous-mêmes le développement et la réalisation de projets internationaux? Et en définitive, est-ce le rôle d'un cégep de le faire?

Au chapitre des justifications pour répondre positivement à cette question, il faut mentionner les éléments suivants:

- une expérience internationale d'enseignement est un acquis pour un professeur qui y découvre probablement une nouvelle approche, de nouvelles méthodes pédagogiques et de nouveaux modes d'évaluation de l'apprentissage dans sa matière. Avec un peu de chance il aura l'occasion de développer des outils et moyens d'enseignement adaptés à de nouvelles réalités, et sa maîtrise de sa spécialité en sortira grandie. À son retour dans son collège il sera un enseignant plus mûr et plus complet;
- il faut mentionner également l'enrichissement de la qualité de la vie professionnelle et sociale que représente la possibilité d'effectuer un temps d'arrêt dans une carrière continue au sein d'une même organisation, et d'aller vivre avec sa famille une expérience inédite de deux ou trois ans à l'étranger. Peu d'organisations sont en mesure d'offrir de telles perspectives à leurs employés;

enfin il m'apparaît qu'un cégep doit nécessairement s'enrichir à travers de telles expériences puisque son corps professoral y aura acquis de nouveaux savoir-faire ainsi que de nouvelles capacités d'enseignement, et le travail des enseignants au niveau des différents départements et services devrait normalement être amélioré et davantage performant.

Pour terminer ma réponse à cette première question, il est honnête de mentionner qu'il n'y a pas que des retombées positives à la coopération internationale mais que les cégeps y trouvent également quelques aspects négatifs, notamment les conséquences du recrutement des remplaçants, remplaçants qui ne sont peut-être pas toujours de même qualité que ceux qui ont quitté pour l'étranger. Mais en cette époque de diminution de la clientèle et de mises en disponibilité nombreuses, cet aspect ne devrait pas poser trop de problèmes.

Une seconde question à laquelle il faut répondre quand on a décidé de participer à des expériences en coopération internationale est: Avec qui faut-il travailler? Ici, les responsabilités sont nombreuses et variées et il faut être prudent dans ses choix parce que certains chemins sont beaucoup plus difficiles et coûteux que d'autres. Mais là comme dans toutes choses, plus les risques sont grands, plus les retombées sont intéressantes...

Afin d'exposer le plus clairement possible les principales voies qu'un cégep peut suivre et d'en faire ressortir les caractéristiques dominantes, je vais les diviser en trois catégories que j'intitulerai: les plus faciles d'accès; les plus intéressantes; les plus payantes.

Les voies les plus faciles d'accès sont sans contredit d'entrer en contact avec des organismes qui se spécialisent dans ce secteur, et ici je pense aux Organisations et Institutions non gouvernementales (O.N.G. et I.N.G.) à vocation internationale, et qui gèrent des projets nécessitant l'envoi de groupes de coopérants volontaires dans les pays du tiers-monde.

Ici on peut penser à des organismes comme le Centre d'étude en coopération internationale (C.E.C.I.), l'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement (O.C.S.D.), l'Entraide universitaire mondiale du Canada (E.U.M.C.) et bien sûr l'Association canadienne des collèges communautaires (A.C.C.C.).

Ces organisations sont faciles d'accès pour un cégep parce qu'elles sont soit intéressées à recruter parmi les ressources des cégeps pour la réalisation de leurs projets (c'est le cas des O.N.G.), soit qu'elles existent pour initier et faire participer les cégeps à des activités de coopération internationale, et c'est le cas de l'A.C.C.C.

Si les bénéfices à retirer d'une collaboration avec une O.N.G. se limitent souvent à l'expérience qu'y acquerront les ressources prêtées, l'A.C.C.C. permet et encourage même les cégeps à gérer leurs projets, ce qui implique l'acquisition de toute une gamme de connaissances culturelles et économiques sur la coopération internationale par le cégep, pendant toute la durée du projet.

Les mécanismes de développement et de préparation de projets de coopération avec une institution d'un pays en développement sont clairement établis par l'A.C.C.C. et des conférences sont régulièrement organisées à travers le Canada pour sensibiliser les intéressés aux démarches à effectuer pour monter un projet.

En deuxième lieu, les plus intéressantes voies d'accès à la coopération internationale sont à mon avis des collaborations directes avec l'A.C.D.I., soit pour la planification ou encore et surtout la réalisation de projets internationaux.

À cet égard, la porte d'accès à privilégier me semble être la direction de la coopération institutionnelle qui peut recevoir une fois par année des projets de collèges non membres de l'A.C.C.C. Les directives de préparation de projets pour la coopération institutionnelle sont présentées sous forme de recueil, et il faut ici bien suivre les instructions de présentation, et respecter les délais identifiés. Comme tous les projets sont présentés à une même date, ils sont évalués au mérite les uns par rapport aux autres, et forcément tous ne sont pas acceptés car les budgets sont bien sûr limités.

Un cégep ou un groupe de cégeps peuvent également s'intéresser à des projets de coopération financés par la division bilatérale de l'A.C.D.I. L'obtention de tels projets est évidemment plus difficile car il s'agit ici de volumes de coopérants et d'argent beaucoup plus appréciables.